Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260429-DEL2026_038-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	23
votants	23

L'an deux mil vingt six
Le 29 avril
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire

Date de la convocation : 22 avril 2026

Présents : BERTET Audrey - BONPOIL Viviane - BOSC Joël - CANAUX Patricia– CHESNIN Nicolas- CRESPEL Bruno – DAVID Gaëlle – DELAROQUE Eugénie – DENEUX Aurélien – DURANT Dominique - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre – HERVY Ludivine – LECANU Hervé - LAROCHE Benjamin - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane– PERRAIS Isabelle - ROBIN Stéphanie - ROUSSE Yannick - SIRLIN Isabelle

Madame Audrey BERTET est nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N°2026-38 – TRAVAUX DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET DEMANDE DE SUBVENTION

Nicolas GURIEC adjoint en charge des travaux, explique aux Conseillers Municipaux le projet de rénovation de la salle du conseil et remplacement du mobilier actuel :
- La dépose de la moquette au sol et la pose d'un revêtement PVC
- La dépose de la moquette murale et la mise en peinture des murs et du plafond.
- La fourniture et pose d'un ensemble d'éclairage led, la reprise des prises et interrupteurs
- La fourniture et mise en place d'un vidéoprojecteur en position fixe.
- Le remplacement du mobilier par des tables pliantes sur roulettes pour faciliter leurs déplacements

La Commission bâtiment propose le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Lot peintures et revêtements de sols : Entreprise Kerrouault Cédric	8 886.52 €	CD56 PST 30%	5 749.73 €
Fourniture de l'éclairage : Devis fournisseur Sonepar	5 635.24 €		
Lot électricité : Ent Dol Elec	4 644.00 €	Autofinancement	13 416.03 €
TOTAL	**19 165.76 €**	**TOTAL**	**19 165.76€**

Concernant le remplacement du mobilier, un devis d'artisans jugé trop élevé par la Commission bâtiment, le choix est reporté le temps d'effectuer une autre consultation.

Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- Autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès du département du Morbihan et tout organisme susceptible d'apporter une subvention
- Valide les devis
- Autorise Monsieur Le Maire à signer les devis

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260429-DEL2026_038-DE

Pour Extrait Certifié Conforme
À Saint-Dolay, le 07 mai 2026

Le Maire,
P. GÉRAUD

